



DATE 22 décembre 2021
PAGE 1 / 2
SIKA AG Zugerstrasse 50
6341 Baar, Switzerland
www.sika.com

CONTACT Dominik Slappnig
Corporate Communications &
Investor Relations
TELEPHONE +41 58 436 68 21
EMAIL slappnig.dominik@ch.sika.com

Annnonce ad hoc conformément à l'article 53 du règlement de cotation de SIX Exchange Regulation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE SIKA AG

Le 25 janvier 2022, une Assemblée Générale Extraordinaire de Sika aura lieu.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'augmenter le capital conditionnel existant de 155 893,20 CHF actuellement, correspondant à 15 589 320 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,01 CHF chacune, à 187 893,20 CHF correspondant à 18 789 320 actions nominatives d'une valeur nominale de 0,01 CHF chacune et de modifier la clause respective des Statuts en conséquence.

La proposition est faite dans le cadre des deux instruments convertibles que Sika a à son actif. L'obligation convertible obligatoire sera convertie en actions émises à partir du capital-actions conditionnel existant le 30 janvier 2022. L'obligation convertible expire le 5 juin 2025. Actuellement, seuls environ 65% de l'obligation convertible sont couverts par le capital-actions conditionnel. Au 15 décembre 2021 et en raison de l'augmentation du cours de l'action Sika, déjà 15% des détenteurs d'obligations ont décidé de convertir l'obligation par anticipation. On peut supposer qu'en raison de l'évolution positive du cours de l'action Sika, d'autres détenteurs d'obligations décideront de convertir l'obligation par anticipation. Afin d'être en mesure de livrer physiquement les actions, le Conseil d'Administration propose une augmentation du capital-actions conditionnel de 3 200 000 actions. En cas d'approbation et en tenant compte de la conversion complète de l'obligation convertible obligatoire ainsi que des actions émises aux détenteurs de l'obligation convertible d'ici le 15 décembre 2021, le capital-actions conditionnel représentera, au 31 janvier 2022, environ 5% du capital-actions.

LA PARTICIPATION PHYSIQUE N'EST PAS AUTORISÉE

Sur la base de l'Ordonnance du Conseil Fédéral sur les mesures de prévention du coronavirus, il ne sera pas possible aux actionnaires d'assister physiquement à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Par conséquent, les actionnaires sont priés d'exercer leurs droits d'actionnaires par l'intermédiaire du formulaire de procuration.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 22 décembre 2021

Page : 2/2

ORDRE DU JOUR COMPLET

L'ordre du jour contenant les propositions du Conseil d'Administration sera envoyé aux actionnaires et sera publié dans la Gazette Officielle Suisse du Commerce (« Swiss Official Gazette of Commerce ») ainsi que sur le site Internet de Sika AG.

A PROPOS DE SIKA

Spécialisé dans les produits chimiques, Sika est leader dans le développement et la fabrication de systèmes et de produits pour le collage, l'étanchéité, l'insonorisation, le renforcement et la protection dans les secteurs de la construction et de l'industrie automobile. Sika possède des filiales dans 101 pays à travers le monde et produit dans plus de 300 usines. Sika emploie plus de 25 000 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,88 milliards de francs suisses au cours de l'exercice 2020.

SIKA AG

Zugerstrasse 50 · 6341 Baar · Switzerland

Tel.: +41 58 436 68 00 · Fax: +41 58 436 68 50 · www.sika.com